

PRIX DE L'ABONNEMENT
pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Bors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1^{er}.
A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUE - DENONQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LYON, 31 JUILLET 1846.

Demain le scrutin s'ouvrira par toute la France; demain le pays légal sera appelé à juger la politique d'abaissement dans laquelle la nation a été entraînée malgré elle, et nous saurons dans quelques jours si les promesses trompeuses, les manœuvres corrompues, les mille intrigues ourdies par les agents du pouvoir l'emportent sur le sentiment national et peuvent repousser une chambre hautement condamnée par l'opinion publique.

Il n'y a pas de doute à émettre à cet égard : si la politique ministérielle était approuvée par le pays, le pouvoir chercherait-il le succès dans des moyens de corruption? Les préfets auraient-ils reçu l'ordre de triompher à tout prix? M. Sauzet aurait-il besoin de promettre des fonds pour élever un quai? la mairie de consentir au rétablissement des cafés chantants pour gagner tout un quartier qui sera favorisé au détriment des autres? Aurait-on fait des propositions aux pharmaciens, des offres de places, de concessions de sources minérales? Les candidats mettraient-ils en campagne tant de courtiers électoraux chargés les uns de séduire, les autres d'effrayer? Auraient-ils à leurs ordres une presse soldée pour déverser la calomnie et l'injure?

Non; le pouvoir se présenterait avec dignité, il dirait avec franchise : Voilà mes actes, jugez-les; voilà les hommes qui ont soutenu le système que j'ai suivi, prononcez! Mais ce pouvoir sait bien qu'il a froissé le sentiment national, qu'il a saisi la peur, qu'il a systématiquement repoussé toutes les formes utiles, les plus pressantes, les plus équitables, les plus modérées même; et comme il n'a pas l'assentiment du pays, il s'efforce de corrompre pour obtenir la majorité du scrutin électoral.

Sourd à toutes les plaintes fondées, il a refusé de se rendre aux justes vœux du pays, en même temps qu'il prodiguait les faveurs aux hommes qui pouvaient le soutenir, en sorte que sa politique a été une politique d'individus, une tactique privée d'un système répondant aux besoins de la nation. Laissons de côté les questions extérieures, si mal conduites, si déplorablement résolues, tant de fois agitées déjà; l'agriculture souffre et demande des établissements de crédit, le pouvoir les a refusés; elle réclame, et avec elle les classes pauvres implorent la réduction de l'impôt du sel; que lui importent à ce pouvoir l'agriculture et les classes pauvres!

La réforme postale serait un immense bienfait pour le pays, ce pouvoir escamote la réforme postale. La réduction de la rente diminuerait la charge d'un budget écrasant, en même temps qu'elle serait un acte de justice envers le commerce qui succombe sous le poids d'une patente doublée en quelques années; il s'oppose obstinément à la réduction, même la plus minime. S'il est juste que l'industrie paie les services publics, la protection à l'ombre de laquelle il lui est permis de se développer, le rentier, qui n'a ni concurrence à combattre, ni faillites à redouter, ne jouit-il d'aucune protection? ne doit-il rien à l'Etat qui lui assure ses revenus?

Le crédit public serait ébranlé, s'écrient les hommes du pouvoir! Grands mots vides de sens! En quoi le crédit public serait-il compromis, parce que l'Etat paierait 4 1/2 au lieu de 5 0/0, parce que, diminuant ses charges, il se ménagerait des ressources? Le crédit public a-t-il souffert dans les pays qui ont réduit le taux de l'intérêt?

Le pouvoir a fait les chemins de fer qui doivent donner, dit-on, une si grande impulsion au commerce! Voilà son grand titre à la sympathie du pays. Oui, il a livré à des compagnies les voies qui, en donnant des bénéfices, pouvaient alléger les charges des contribuables; il a gaspillé le trésor public pour soutenir des entreprises ruineuses; lisez la cote de la bourse, voyez le taux des actions, combien en reste-t-il au-dessus du pair? combien en restera-t-il quand le développement des travaux exigera de nouveaux capitaux? de toutes ces lignes combien seront achevées? Et pourtant l'argent s'est éloigné de la propriété dont le prix a baissé, du commerce qui a traversé une crise dont il ne s'est pas encore relevé. Nous ne parlons pas des faillites, des pertes énormes, des déceptions, de l'agiotage favorisé.

Ainsi donc, ces intérêts matériels qu'on prétend avoir développés, on les a en réalité compromis; avant trois ans, au premier symptôme de guerre, au premier événement un peu grave, on comprendra s'ils ont été réellement favorisés, si la fortune publique n'a pas au contraire reçu une grave atteinte.

Eh bien! dans le poll qui s'ouvre, il s'agit d'absoudre ou de condamner le système suivi; l'absoudre, c'est déclarer que le pouvoir a sagement agi, qu'il a bien fait en refusant le dégrèvement du sel, la réduction de la rente, en doublant l'impôt des patentes, en prélevant un budget de quinze cents millions, en engageant les fonds de l'amortissement pour dix ans, en repoussant la réforme postale. Et maintenant, électeurs qui êtes appelés à juger, si vous n'êtes pas corrompus par des promesses, déterminés par des ambitions particulières que vous voulez satisfaire, si vous n'avez pas engagé ou vendu votre vote par des motifs que la probité réprouve, prononcez!

Tout a été préparé pour le triomphe des candidats ministériels dans les élections qui vont commencer. Nous avons signalé le transport d'électeurs d'un collège dans un autre; chaque jour nous recevons les réclamations de citoyens qui paient au-delà du cens et qui n'ont pas été portés sur les listes électorales, bien que les registres des receveurs des contributions fussent servir à les y faire inscrire; d'autres viennent nous affirmer que, ne se voyant pas sur les listes, ils ont demandé à y être inscrits en donnant la preuve qu'ils payaient le cens, et qu'ils s'aperçoivent aujourd'hui qu'on n'a pas fait droit à leurs réclamations; les plaintes sont si nombreuses qu'il nous est impossible de vérifier les faits. D'autres électeurs duement inscrits nous assurent que l'administration chargée de la remise des cartes n'a pas envoyé ses agents chez tous les électeurs, qu'elle veut forcer ceux dont elle soupçonne les opinions indépendantes d'aller chercher leurs cartes ou de s'abstenir.

D'un autre côté, les employés des administrations publi-

ques sont mis en campagne, le travail des bureaux en souffre, les affaires sont négligées, mais qu'importe, pourvu que l'on réussisse! Les commissaires de police travaillent à gagner des voix; enfin, on a fait des préposés aux bascules des agents électoraux. On ne se doute pas de l'influence de ces employés obscurs qui depuis plus d'un mois agissent sur tous les points de la France. Ils agissent sur les propriétaires qui, sans le savoir, chargent trop leurs voitures et contre lesquels on peut dresser des procès-verbaux; sur les entrepreneurs de voitures publiques, diligences ou fourgons sur lesquels on constate des excédants de poids; sur les commissionnaires-chargeurs, sur les cultivateurs, sur les rouliers; sur les aubergistes qui entretiennent des équipages sur les routes, et ils sont fort nombreux; sur les autres aubergistes auxquels ils rendent des services en indiquant leurs auberges aux rouliers, en passant à ceux-ci quelque surcharge, à la condition d'aller loger à tel ou tel endroit; sur les marchands de charbons; enfin, sur tous ceux dont les voitures sillonnent les routes.

Pour bien comprendre tout ce que ces agents peuvent faire, il faut se souvenir de ce qui a été révélé à la chambre des députés lors de la discussion du projet de loi sur le roulage.

Les contraventions constatées par les procès-verbaux des préposés aux bascules sont jugées en conseil de préfecture; les amendes sont fortes, elles peuvent s'élever à plusieurs centaines de francs en cas de récidive, et l'on devine combien les préfectures peuvent gagner de voix en montrant de la complaisance. Les révélations que nous avons reçues sont graves; on nous a nommé des préposés qui ne craignent pas de se rendre chez les électeurs et de leur promettre une tolérance coupable s'ils veulent voter pour les candidats du ministère.

Les élections municipales auront lieu après les élections générales, et présenteront, à ce qu'il paraît, un caractère politique plus tranché que jusqu'ici. D'après ce que l'on nous écrit de plusieurs points des départements du Rhône et de la Loire, les électeurs municipaux, voulant s'associer au mouvement qui marque aujourd'hui le réveil de l'esprit public, ont tenu déjà quelques réunions, et sont décidés à repousser des conseils ceux qui auront favorisé, soit par leurs voix, soit par leurs manœuvres, la réélection des députés qui ont abaissé la France en votant l'indemnité Pritchard. La leçon, nous l'espérons, ne sera pas perdue.

On nous adresse la lettre suivante avec prière de l'insérer :

Monsieur le rédacteur,

M. C. Martin se décide enfin à rompre le silence; son organe, le *Courrier de Lyon*, entreprend un peu tard de justifier sa conduite politique et de répondre aux articles publiés à ce sujet. On veut bien avouer enfin qu'il y a eu un traité avec la gauche; ce traité a été fait, après de solennelles interpellations, en présence d'un auditoire nombreux, et signé par les partisans des deux partis.

Les publications qui ont appelé l'attention des électeurs sur M. Martin ont présenté une série de griefs sur la politique intérieure et extérieure, et ont embrassé toute sa vie politique depuis 1830. A tout cela le *Courrier* juge prudent de ne pas répon-

FEUILLETON DU CENSEUR. — 1^{er} AOUT.

UNE LYONNAISE AUX LYONNAISES

A propos de cinq hommes.

2^{me} LETTRE.

Mes chères amies,
Nos députés ont le droit de parler de tout sans rien savoir; c'est une des grâces de l'emploi, et ils en usent d'une belle façon. Les sténographes et les journalistes sont obligés de faire des discours avec toutes les phrases décousues, et de les habiller avec cette friperie de paroles creuses. Je n'ai pas le même avantage, et comme je n'entends guère la politique que les députés du Rhône, je n'en ferai pas plus aujourd'hui que dans ma première lettre; aussi je ne vous dirai pas un mot de ce qui ont été faites pour briser la liberté, pour bâillonner la pensée, pour clore la parole dans la gorge de ceux qui seraient tentés de dire leurs vœux et leurs espérances, chaînes jetées à la France au nom d'une république victorieuse, accomplie au nom de la liberté, de la pensée et de la science. Comprendriez-vous un homme qui se battrait pour conquérir un pays, et qui, après l'avoir conquis au prix de son sang, le jetterait dans le feu? Profond, ou se le laisserait stupidement voler par quelque fin malin? Nos députés pouvaient rendre à la France ce trésor perdu; parmi les hommes qui vous représentent, un seul y a-t-il songé?

Je ne vous parlerai pas non plus d'une autre loi, la plus singulière, la plus bizarre de toutes, une loi d'Harpagon. O M. Martin, qu'est-ce que tu fais? Pourquoi le représentant n'était-il pas appliqué à son époque? Comme tu aurais fustigé tous ces vices et tous ces crimes qui s'étaient aujourd'hui sans pudeur! Quelle scène pour ton époque! Il y a dans les départements quatre-vingt-six encenseurs chargés de plus ou moins purs, et qu'on allume tous les matins sur un autel. Les temples dont nos ministres sont les dieux. Oui, les dieux : tant-Yon est le dieu de la guerre, le Mars de notre temps, le dieu de notre époque; M. Cunin-Gridaine est le Mercure, le dieu du commerce; l'auteur d'Alphonse, M. de Salvandy, est le dieu de la science; l'auteur d'Apollon constitutionnel, M. Martin (du Nord) est le dieu de la gloire, avec le glaive et les balances, et particulièrement le dieu de la justice; M. Duchâtel est le dieu de la probité électorale; le dieu de la plume est Plutus suspendu sur un gouffre appelé le déficit. Les temples sont chers, les temples les plus délabrés coûtent beaucoup d'argent, leurs prêtres veulent vivre de l'autel; les ministres trouvaient assez doux, mais ils ne voulaient pas le payer. O ma chère cassette! l'argent vient-il comme il s'en va?

Longs conseils de cabinet, propositions diverses, grands discours, mais n'avançant pas, tous les projets concluaient à une dépense. Pi donc! les maladroits! Un jour que M. Martin (du Nord)

était malade, saint Escobar prit les habits de Thémis, vint au conseil et trancha la question. Ceux qui ont besoin des journaux pour donner de la publicité aux ventes judiciaires recouraient aux feuilles les plus répandues; on les a contraints par une loi de donner leurs annonces aux journaux encenseurs et à payer ainsi les parfums qui brûlent tous les jours en l'honneur du cabinet. Moyen honnête de ruiner l'opposition et d'avoir des flatteurs qui ne coûtent rien.

On a proposé à la chambre de rapporter cette loi de tromperie, de trahison, de spoliation; cet acte réparateur, cet acte de justice a été repoussé par tous les députés du Rhône, et les thuriferaires des ministres et des ministériels continueront à être payés par le public.

Vous parlerez-je des finances de l'Etat? Non, rassurez-vous, ces millions entassés sur des millions et alignés à la suite les uns des autres vous effraieraient; je me perdrais moi-même dans tous ces chiffres. Ce que nous savons très bien, vous et moi, ce que nous comprenons parfaitement, c'est que le total de la feuille d'impositions augmente chaque année. On prend au cultivateur le plus net du revenu, au commerçant le plus clair du bénéfice, sans s'inquiéter comment ils pourront vivre; on nous gaspille le bien de nos enfants. Nous avons des fils à mettre au collège, des filles à mettre en pension; il faut ajourner pour eux le bienfait de l'instruction, de l'éducation, parce que la patente et le reste ont doublé le chiffre de l'impôt. Et cela ne suffit pas; non seulement ils doivent tout, mais ils font des dettes, ils engagent l'avenir, ils mettent au mont-de-piété dès aujourd'hui le patrimoine qui doit un jour échoir à nos enfants, c'est-à-dire qu'ils préparent leur ruine comme ils font la nôtre.

On nous dit de réclamer; nous n'y manquons pas. L'autorité envoie un commis qui examine nos magasins, fait l'inventaire de nos meubles, couche tout cela sur son grimoire et termine par cette phrase stéréotypée dans sa mémoire : « Voilà les chiffres, voilà la loi; non seulement vous n'avez pas trop payé, mais on pouvait en toute justice vous demander un peu plus. Bénissez la bonté paternelle du gouvernement qui ne vous demande que cela. » Grand merci de tant de bonté! Nous avons payé, on ne nous rend rien.

La patente a frappé jusqu'aux métiers des ouvriers, dont le gain est si modique. Ils ne se sont pas informés si le prix de la journée de quinze heures pouvait suffire à faire vivre l'ouvrier et sa famille, ils ont couché sur le rôle les instruments de travail; dans leur apreté à étendre la taxe à tout ce qui produit, ils n'ont pas vu ou pas voulu voir qu'ils allaient glacer les sources de la richesse publique, et il ne reste pour toute consolation à tant de malheureux dépouillés par l'impôt qu'à chanter avec le grand poète de notre époque :

Nos gouvernants pris de vertige,
Des biens du ciel triplant le taux,
Font mourir le fruit sur la tige,
Du travail brisent les marteaux!

Nous avons la folle prétention de croire que l'intelligence règne dans

notre beau pays de France. L'intelligence, ce don si grand, si noble, que Dieu nous a fait dans sa magnificence, cette portion de lui-même dont il a bien voulu nous gratifier, qui seule nous met au-dessus des autres êtres et dont la supériorité, la grandeur, l'élevation distinguent les hommes parmi les hommes! Eh bien! on a pensé qu'il était équitable de lui confier dans le pays quelque droit, quelque action politique, de la tirer de la classe si nombreuse des parias; on a cru que ceux qui avaient dépensé leur patrie-moine à acquiescer un savoir utile au pays méritaient quelques égards, on a proposé de les adjoindre à ceux qui nomment les députés. Nos barons de la chambre se sont révoltés à cette idée; admettre parmi les électeurs des hommes qui n'ont que du talent, une science péniblement acquise! admettre des capacités dans le corps électoral! mais c'était une révolution! Les capacités! mais c'était un premier pas; une fois franchi, elles allaient se ruier contre les portes du parlement, y entrer de force peut-être...

Les incapacités ont lutté pour leurs foyers, défendu leur territoire, et comme elles étaient maîtresses de toutes les issues, qu'elles gardaient tous les passages, elles ont repoussé les capacités. Entendez-vous la sentinelle en faction à la porte du collège électoral?

— Qui vive?

— Docteur en droit.

— Connais pas.

— Docteur en sciences.

— Connais pas.

— Docteur en lettres.

— Connais pas.

— Professeur, chimiste, mécanicien, publiciste, homme de lettres...

— Connais pas! connais pas!

— J'instruis vos enfants du haut de ma chaire; je leur enseigne les secrets de la nature et l'art de tirer parti de ses forces; je leur apprend les droits des nations, l'histoire du passé; j'ai mis vingt ans à faire vingt volumes dans lesquels vous puisez la science.

— Paies-tu deux cents francs d'impôts?

— Non.

— Arrière! et vive l'argent!

Parmi vos députés s'en est-il trouvé un seul qui ait pris la parole pour défendre le droit de l'intelligence, pour lutter contre cette volonté fatale qui subordonne tout à l'argent? Il est arrivé, il y a peu de temps, que le portier d'un collège était électeur, et que le principal, le directeur de ce collège, ne l'était pas, en sorte que des députés ont été nommés par leur domestique, et n'ont pas permis à celui qui avait dirigé leur éducation et leur instruction de participer à leur élection. Vive l'argent! et fin de la science! Il n'y a pas eu parmi les députés du Rhône un homme pour protester contre cette singulière distribution des droits politiques.

Qu'arrivera-t-il? C'est qu'un jour les déshérités voudront leur part de l'héritage, que les exclus voudront forcer la porte fermée sur eux et qu'ils l'enfonceront, et la révolution se fera violemment, et nos fils reverront les luttes civiles de nos pères.

dre un seul mot. M. Martin a la prétention de prouver que les clauses du contrat de 1842 ont été loyalement exécutées. Le public va en juger.

1^o M. Martin n'a point accepté de fonctions publiques salariées, cela est vrai ; sa fortune l'en dispense. Mais il oublie de nous dire que son gendre a obtenu un avancement, auquel il avait droit sans doute, mais que le gouvernement ne se hâta pas d'accorder, et qui ne date que du jour où M. Martin s'est enrôlé sans retour sous la bannière ministérielle.

2^o M. Martin admettait une réforme électorale par l'adjonction des capacités et l'élargissement du cercle actuel des incompatibilités ; ses réserves portaient seulement sur les limites dans lesquelles seraient appliquées ces deux mesures.

Nous faisons appel à tous les signataires de cet engagement et à tous les gens de bonne foi présents à la réunion où il eut lieu. Qu'ont entendu alors et l'opposition qui stipulait, et M. Martin lui-même, par le mot *limites* ? Qu'a compris le parti conservateur, si fort indigné de la défection de M. Martin, si ce n'est que ce dernier ne voulait pas d'une réforme électorale qui permit d'admettre un trop grand nombre d'électeurs, et qu'il ne voulait pas élargir outre mesure le cercle des incompatibilités ; mais, selon lui et selon nous, qu'il fallait éliminer certains fonctionnaires publics de la chambre et n'admettre que la deuxième liste du jury dans la réforme électorale ?

En vérité, nous avons choisi le sens le plus restreint et le plus favorable à la position équivoque de M. Martin ; et il faut avoir une audace qui passe toutes les bornes pour nous répondre dans le *Courrier de Lyon* : « Il (M. Martin), n'a pas franchi les limites d'un esprit prudent qui ne veut point engager l'avenir et qui entend rester juge de l'opportunité de toutes les modifications qui plus tard pourraient être reconnues applicables sans danger. » Quel pathos ! et que M. Martin aurait bien agi en improvisant sur ce ton, en 1842 ! Ainsi, la gauche, qui avait posé des questions nettes et catégoriques, s'en serait remise à la bonne foi de M. Martin sur l'opportunité, et non sur les limites à observer dans l'application de ces deux propositions ; c'est-à-dire que, selon son bon plaisir, il ne se serait engagé à rien absolument, alors qu'il ne recevait ce mandat qu'à la condition formelle de voter avec MM. Dupin et Dufaure. Mensonge, Monsieur Martin ! Vous vous donnez un mal inutile, votre langage est bien entortillé, et, malgré le temps que vous prenez pour répondre, vous ne convaincrez personne.

3^o M. Martin a promis de voter contre le droit de visite. D'après le *Courrier*, la députation du Rhône a vivement résisté auprès des ministres pour la solution de cette mesure. Nous savons que ces messieurs n'enfoncent que les portes ouvertes.

4^o Les lois de dotation et d'apanage devaient recevoir un vote négatif. Le ministère ne les a pas présentées.

5^o Nous lisons dans le traité : « M. Martin approuve-t-il que les préfets conservent l'attribution de composer les listes du jury ? » — Réponse : M. Martin désapprouve complètement et blâme énergiquement que les préfets soient appelés à dresser la liste du jury ; il y a là, selon lui, une importante réforme à introduire dans la législation actuelle.

Le *Courrier de Lyon* éprouve quelque embarras, et veut bien reconnaître que le parti conservateur ne partage pas l'opinion professée sur ce point par M. Martin. Mais l'opposition a le droit de lui demander si, parce qu'aucune proposition n'a été faite par d'autres députés, il était permis à M. Martin de s'abstenir en n'usant pas de son droit d'initiative, alors qu'il blâmait énergiquement que les préfets fussent appelés à dresser la liste du jury, et qu'il voyait une réforme importante à introduire dans la législation. Voyez l'innocence de M. Martin ! Le public avait cru que c'était en haine du préfet du Rhône qu'il s'était si hardiment prononcé sur ce point. Vous vous trompez, bonnes gens ; il n'y a rien de politique dans l'affaire des jurés probes et libres, ce n'est qu'un détail touchant à l'administration de la justice, et l'opposition qui réclame cette réforme, et le ministre qui la refuse, ont le plus grand tort d'y voir autre chose. O Escobar !

Mais voici une autre prétention du *Courrier*. Selon lui, la gauche est venue en 1842 soumettre à M. Martin ses propositions. Notre réponse sera nette. M. Martin peut à son gré abaisser le caractère du candidat, et donner, en quêtant des voix de porte en porte, le plus scandaleux exemple de la démoralisation de nos mœurs électorales ; mais que M. Martin se réserve en entier ce triste privilège, et qu'il ne vienne pas faire imprimer que la gauche lui a soumis ses propositions ; cela est faux, Monsieur Martin,

et nous vous renvoyons au traité qui cite deux fois le mot *interpellations* ; voilà la vérité. Quant à la soumission, que les 1,400 électeurs nous répondent, ont-ils jamais vu, verront-ils jamais un candidat plus humble, plus bafoyé, plus rebuté, plus soumis enfin que M. C. Martin ?

Nous vous répétons, Monsieur Martin, que rien ne justifie votre ambition ; que vous étiez en 1830 un avocat sans cause, et qu'en deux ans vous avez franchi deux degrés de la hiérarchie judiciaire. Conservateur, vous avez lutté en 1837 contre M. Jars, et vous l'attaquez aujourd'hui en disant qu'il a accepté des législatives un mandat impératif sur l'abolition du serment politique. Vous l'avez refusé, ce mandat, avec un superbe dédain, ne voulant rien avoir de commun avec ce parti. Nous espérons que demain vous ne viendrez pas lui demander son appui comme en 1842. Commenteriez-vous à comprendre que la flétrissure est là comme un abîme entre eux et vous ? Vous rappelez aussi à M. Sauzet la coalition et l'envie que vous avez eue d'occuper son siège au parlement : tout cela n'est pas trop habile, Monsieur Martin ; vous perdez votre tact habituel. Il faut que le travail physique auquel vous êtes soumis depuis un mois affaiblisse ces belles facultés qui vous font ménager tout le monde, car en dix lignes vous blessez M. Jars, que personne dans la gauche ne songe à mettre en parallèle avec vous ; vous offensez à la fois et M. Jars et ses partisans et tout le parti légitimiste. Ce n'est point un crime, c'est une grosse maladresse, voilà tout.

Vous avez manqué à tous vos engagements, nous venons de vous le prouver ; vous avez voté la loi sur les annonces judiciaires ; vous avez appuyé le traité du Maroc, et nous avez trouvés assez riches pour payer notre gloire et expier vos faiblesses. Vous avez flétri, dans la discussion de l'adresse, tout un parti qui venait de contribuer à vous nommer député. Vous avez enfin permis de solder le prix du sang français à ce Pritchard, l'instigateur du meurtre et de la rébellion. Vous êtes muet sur tous ces points, et vous courbez la tête, Monsieur Martin. Honte éternelle à tous ceux qui ont participé à cette souillure et à cet outrage à l'honneur national !

Un électeur du Nord.

Paris, le 29 juillet 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

Nous avons dit que M. Guizot devait arriver hier à Paris. En effet, on lit dans le *Journal des Débats* que M. Guizot est arrivé hier 28 au matin, qu'il ne compte rester que vingt-quatre heures, et qu'il repart aujourd'hui pour le Val-Richer. Il ne reviendra à Paris que le 14 août, trois jours avant la session des chambres. M. Guizot pense que c'est une bonne fortune pour lui de passer le jour anniversaire des fêtes de juillet en chaise de poste. Il n'a pu différer d'un jour son départ de Paris.

Nous avons au surplus quelques détails fort courts sur le banquet de Lisieux. M. Guizot était arrivé du Val-Richer le même jour, et la chaleur de la route l'avait beaucoup fait souffrir. Aussi avait-il le visage très altéré lorsqu'il s'est mis à table, et a-t-il dit à ses amis que son affection au foie le tourmentait considérablement. Lorsqu'il a prononcé son discours, qui n'était probablement qu'une improvisation, tous les convives se sont regardés entre eux, profondément étonnés de ne trouver qu'une mesquine amplification et les lieux-communs les plus rebattus là où ils s'attendaient sans doute à jouter de la primeur d'un programme pour une nouvelle politique. Aussi, les applaudissements, vifs quand M. de Formeville, le maire de Lisieux, avait fait l'éloge personnel de M. Guizot, sont-ils devenus rares pendant la réponse du ministre ; et l'étrangeté de la tirade pour le roi, qu'on ne s'attendait pas à voir mettre en scène dans un arrondissement où, malgré le dévouement que la majorité du collège porte à M. Guizot, on reste fidèle à certain principe de la coalition, a mis le comble à la surprise et au désappointement des électeurs conviés.

Ce jour-là même, un exprès venu de Neuilly avait mandé le ministre auprès du roi. M. Guizot annonça à M. de Formeville qu'il était forcé de le quitter de bonne heure, attendu que le roi l'appelait. « Est-ce qu'il y aurait quelque fait grave ? demanda M. le maire. — Je ne le crois pas, reprit M. Guizot ; je crois que le roi tient à causer avec moi avant de partir pour sa

résidence d'Eu. »

Le ministre est allé hier à Neuilly, où il est resté peu de temps. Il paraissait soucieux ; mais peut-être était-ce d'avoir été dérangé de si loin pour une conversation sans importance, alors surtout que M. le ministre se plaint à ses amis d'être si mal récompensé de son dévouement, de ses sacrifices, en se voyant refuser, jusqu'à présent au moins, la présidence du conseil.

M. Guizot, avant de partir, s'il a de vrais amis, aura certainement appris d'eux le fiasco complet de son discours. Par malheur, au point de vue des élections, il n'est plus temps d'en faire un autre.

— Les fêtes de juillet, à Paris, seront favorisées par un beau temps ; mais, comme aux années précédentes, le gouvernement n'a rien fait pour donner à ces fêtes un caractère national, et l'anniversaire de la révolution de 1830 se célèbre de la même façon que la fête du roi. Il y aura des illuminations et des saltimbanques aux Champs-Élysées, des joutes sur la Seine, et le soir un feu d'artifices ; enfin quelques orchestres en plein vent. On a disposé devant l'arc de triomphe de l'Etoile une espèce de phare qui accompagnera les illuminations.

La meilleure célébration des fêtes de juillet sera le renversement d'un ministère qui nous mène à la honte et à la ruine.

— La réélection de M. Ferdinand de Lasteyrie dans l'arrondissement de Saint-Denis n'est plus douteuse. Une majorité très visible, dans la réunion générale, s'est prononcée pour lui. M. Possoz, son concurrent, a fait des concessions à l'opposition, selon le mot d'ordre donné par M. Duchâtel à tous les candidats de son choix. Par malheur, personne n'est plus dupe, et il faudrait essayer d'autres moyens.

— Le *Moniteur* publie une ordonnance du 21 juillet contenant ce qui suit :

« Sont déclarés libres et seront inscrits en cette qualité sur les registres de l'état civil des colonies où ils sont domiciliés, sous les noms et prénoms qui leur seront définitivement attribués par les gouverneurs en exécution de l'ordonnance royale du 29 avril 1836, les noirs appartenant au domaine et dénommés, au nombre de 126, dans l'état annexé à la présente ordonnance. »

On lit dans le *Courrier d'Indre-et-Loire* (Tours) :

« Les agents du candidat ministériel du collège extra muros viennent d'entrer en campagne ; ce service leur est imposé par leur position. On les a vus samedi dernier racoler les électeurs dans la rue. On nous raconte, à ce sujet, des faits d'une gravité inouïe, auxquels nous n'osons croire. Partout on marchande les consciences et les votes : aux pères de famille, on offre des bourses pour leurs enfants ; aux positions souffrantes, des places dans les chemins de fer ; enfin, la corruption marche à grande vitesse, et nous sommes probablement destinés à voir se renouveler encore les scandales qui ont précédé les élections de 1842. Si les bourses et les places promises étaient données, il faudrait créer des établissements pour ces boursiers que vingt collèges ne pourraient contenir ; il faudrait aussi doubler le personnel du chemin de fer, que les actionnaires trouvent déjà si nombreux. »

On lit dans le *Moniteur* :

« Les dernières lettres que M. le ministre de la marine et des colonies a reçues du contre-amiral Montagnies de la Roque, commandant la division navale des côtes occidentales d'Afrique, annoncent qu'à la fin du mois de mai la croisière française, agissant en exécution de l'art. 8 de la convention du 29 mai 1845 pour la répression de la traite des noirs, et conformément aux instructions y annexées, avait arrêté trois bâtiments négriers prévenus de faits de piraterie, savoir :

» La *Notre Dame de Grâce*, bâtiment sarde, saisi dans les environs du cap Lopez par la goélette la *Fine*, commandée par M. le lieutenant de vaisseau Rodolphe Darricau ;

» La goélette brésilienne l'*Adelaide*, saisie à la côte du Congo par le brick l'*Abeille*, commandé par M. le capitaine de corvette Chiron de Brossay ;

Laissons ces questions si graves ; un jour, je ne l'oublierai jamais, mes frères et moi nous étions près du foyer, rangés autour de notre père étendu sur un long fauteuil et en proie à d'affreuses douleurs ; notre mère inquiète et toujours active donnait ses soins au malade dont le visage était altéré par des souffrances qui paraissaient bien vives, et de temps en temps il prononçait des mots que nous, pauvres enfants, nous ne pouvions pas comprendre, mais parmi lesquels ceux-ci revenaient le plus souvent : Ces Anglais... ces brigands d'Anglais !

Notre frère aîné s'approcha du malade, et lui prenant la main :

— Père, lui dit-il, que t'ont-ils donc fait ces Anglais que tu maudis ?

— Ce serait une trop longue histoire pour vous, mes enfants, dit le malade en secouant sa tête blanchie avant l'âge par les longues épreuves à travers lesquelles il avait passé ; qu'il vous suffise de savoir que le gouvernement anglais est le plus infâme des gouvernements, qu'il n'a ni foi ni loyauté, qu'il spéculé sur la souffrance, sur la mort ; qu'il ne respecte rien de ce que les nations regardent comme respectable ; qu'il n'a qu'un but, son triomphe, et que pour y arriver les moyens les plus odieux lui semblent les meilleurs s'ils sont les plus expéditifs et les plus sûrs. Dans tous les pays civilisés les prisonniers de guerre sont traités comme des hommes que la chance des combats a désarmés, qu'il importe d'éloigner du théâtre de la guerre, dont l'inaction forcée affaiblit l'ennemi, mais dont le malheur même commande les égards. En Angleterre les prisonniers français sont voués à la mort, comme chez les tribus sauvages, comme chez les peuples barbares.

Il y a des peuples qui ne font pas de quartier sur le champ de bataille, d'autres qui tuent les prisonniers pour s'en nourrir, pour célébrer la victoire dans un horrible festin de chair humaine, accompagné de danses lubriques et de cris de joie, triste assemblage de plaisirs et de cruautés ; eh bien ! ces tribus qui égorgent les soldats tombés dans la bataille, ces tribus qui jettent en travers du brasier le cadavre d'un ennemi, dansent en rond autour de ce feu sinistre, portent sur la table du festin ses membres palpitants, ceux-là sont moins cruels pour leurs prisonniers que les Anglais.

Si vous me voyez trop souvent, hélas ! cloué sur ce fauteuil où je m'agite pour tromper la douleur, les membres à demi paralysés, murmurant des mots terribles, de sordides malédictions, je le dois aux traitements que ces infâmes Anglais m'ont fait endurer, non pas à moi seul, par malheur. Nous étions des milliers voués par eux à la plus horrible de toutes les morts, à celle qui tue lentement en ajoutant chaque jour une souffrance à celle de la veille.

Vous le savez, j'étais soldat. A notre époque nous l'étions tous, car il fallait défendre la patrie contre l'Europe armée par l'Angleterre. Elle n'eût pas lutté seule contre nous pendant vingt ans ; elle mit toute son activité à nous susciter des ennemis, et ne réussit que trop bien. Je fus fait prisonnier en Portugal par les Anglais, avec une partie de la division à laquelle j'appartenais. De ce jour commence une série de douleurs incroyables, de maux terribles, de persécutions inouïes. Oh ! les Romains étaient moins

cruels quand ils faisaient des vaincus des gladiateurs qu'ils jetaient dans le cirque pour lutter contre les lions et les tigres ! Nous aussi nous étions destinés à la mort, mais à une mort plus lente, qui devait nous envelopper peu à peu, en faisant chaque jour sentir ses progrès, en prenant membre à membre... Et la voir venir ainsi, et sentir qu'on ne pouvait pas lui échapper !... une balle ou un coup de sabre eussent été plus doux. Ils n'osaient pas nous égorger en masse, ils nous tuaient en détail.

Pris en Portugal, ils nous traînèrent à travers l'Espagne insurgée par eux, courroucée, pleine de vengeances. Combien d'entre nous tombèrent sans gloire sous le poignard des Espagnols ! Malheur à celui que la fatigue ou ses blessures empêchaient de marcher, de suivre la colonne ! il était assassiné sans pitié. A tous les angles de chemin, derrière toutes les haies de cette longue route des cadavres marquaient les étapes. Nous arrivâmes, décimés déjà, et l'on nous embarqua, non pas pour être transportés en Angleterre, nous aurions été encore trop près de la patrie ; on nous jeta sur la côte inhospitalière de la Nouvelle-Ecosse, dans l'Océan Atlantique, sur le bord de l'Amérique du Nord, à trois mille lieues de la France, à Halifax.

Là, entassés dans des bâtiments malsains, trop étroits, n'ayant qu'une nourriture insuffisante, nos soldats étaient moissonnés par la mort ; et point de nouvelles de la patrie... pas un mot de la France... des insultes de nos geôliers... Nous cherchâmes à fuir. Si vous saviez tout ce que l'imagination peut rêver dans ces jours d'horrible captivité ! Nous allions nous emparer d'un bâtiment, gagner un port des Etats-Unis... chercher une rade amie ; le secret fut découvert ; le chef de l'entreprise fut conduit devant un tribunal anglais, condamné à mort. Nous n'avions pas excité la population contre les Anglais, nous n'avions pas tué un gardien, nous ne voulions que reconquérir la liberté ; le chef fut impitoyablement fusillé par des Anglais, et l'on nous fit tous assister à son supplice... Il tomba comme un brave avec un sourire de mépris pour ses bourreaux.

On nous sépara. Quelques uns furent ramenés en Europe, à Wasfield, en Ecosse, jetés dans un bâtiment délabré qui menaçait de s'écrouler sur leurs têtes, de les ensevelir sous les débris. Là, nos malheureux soldats essayaient d'adoucir leur sort en travaillant à des ouvrages de paille que de braves femmes qui savent la misère des prisonniers, des vivandières écossaises portaient au marché et dont elles leur rapportaient le prix. Les Anglais leur ravirent cette dernière consolation, cette dernière ressource ; ils venaient visiter les salles de la prison, soulevaient les boîtes, fouillaient les lits, déclouaient les planchers, prenaient la paille préparée, les objets fabriqués, les outils même, et tout cela faisaient des feux de joie au milieu de la cour, sous les yeux des prisonniers !

D'autres furent jetés sur les pontons anglais ; je fus de ce nombre. Les pontons ! Puissiez-vous, pauvres enfants, ne jamais connaître cet horrible séjour ! Des bagnes flottants au milieu de la mer, où nous étions pressés les uns contre les autres, respirant un air fétide, dévorés par le scorbut et par toutes ces horribles maladies qui peuvent atteindre des hommes vivant dans une atmosphère viciée, privés des secours de la médecine, à demi

nus pour la plupart et manquant de pain... Oui, mes enfants, nous avons été réduits à manger les rats, qui pullulaient dans ces navires infects... Nous avions faim, et les bourreaux trouvaient que nous ne mourions pas assez vite.

— Pendant ce temps, dit notre mère toute en larmes, nous autres Françaises nous donnions du pain et des vêtements aux prisonniers étrangers.

— C'est là, reprit notre père, c'est là, sur les pontons anglais, que j'ai contracté la maladie qui me ronge et qui m'emportera bientôt. Les Anglais nous ont rendus à la paix ; ils ont rendu des cadavres, comme le bourreau après l'exécution. Ce n'était pas assez des soldats, il fallait tuer aussi leur chef, leur empereur, et ils l'ont jeté sur le rocher nu et brûlé de Sainte-Hélène, cet autre ponton africain.

Puis, embrassant notre frère aîné qui essayait la sueur coulant sur le front du vieillard :

— Toi, lui dit-il, tu seras soldat, je le veux.

Notre mère lui jeta un regard douloureux.

Le vieux soldat la comprit.

— Ce n'est pas pour eux, dit-il, c'est pour la France. Oui, enfant, c'est la France que tu serviras ; peut-être un jour reprendra-t-elle notre drapeau... Tu seras soldat comme moi, et si jamais la guerre éclate contre l'Angleterre, demande à marcher avec l'armée qui la combattra, et alors venge ton père, venge ses compagnons égorgés ou tués lentement, venge leur empereur assassiné par elle.

Aujourd'hui il est au ciel, et son fils est marin ; il est au ciel, le vieux soldat, et il voit, du séjour du repos, la honte de la France.

Cette implacable Angleterre n'a pas fait assez encore ; elle a démembre la France il y a trente ans, aujourd'hui elle l'humilie ; elle a autrefois déchiré notre drapeau, aujourd'hui elle le traîne dans la boue, et ce qu'il y a de plus triste à penser, de plus déplorable à voir, c'est qu'il se trouve des hommes, des représentants de la France qui acceptent, qui sanctionnent, qui consomment cette humiliation !

Nos soldats prisonniers cherchaient à reconquérir leur liberté, et les Anglais les ont fusillés ; Pritchard soulève tout un pays contre nous, lui donne des armes, l'insurge, fait couler le sang français, et, parce qu'il a été arrêté pendant quelques jours, on lui vote une indemnité ! L'Angleterre nous poursuite partout de sa jalouse haine, elle nous bafovera, elle nous jettera de la boue au visage, et, parce qu'un marin relèvera la tête et prendra son épée, il se trouvera un Sauzet, un Martin, un Terme qui lui criera : Courbe le front, brise ton épée, et qui feront amende honorable pour un jour, pour un éclair de dignité !

Vous dont les pères ont vingt ans combattu une odieuse rivale, vous dont les pères ont souffert sur les pontons anglais, vous qui savez comment l'on tombe et l'on meurt dignement, vous ne donnerez pas vos voix à Sauzet, à Martin, ni à Terme, car ils ont mis la France à genoux dans la boue de l'Angleterre.

Adieu.

Le 30 juillet 1846.

NOËMA.

La goélette brésilienne la *Sans-Pareille*, arrêtée dans le golfe de Benin par la corvette à vapeur l'*Espadon*, sous le commandement de M. le capitaine de corvette Bolle.

La première de ces prises a déjà été envoyée à Brest, où elle a été l'objet d'une procédure suivie en exécution de la loi du 10 avril 1825 sur la répression de la piraterie. Il en sera de même des navires l'*Adélaïde* et la *Sans-Pareille*, qui se rendent en France sous la conduite d'officiers et d'équipages momentanément détachés des bâtiments de la division.

Afrique française.

On lit dans le *Moniteur algérien* :

Le Kader se trouvait le 13 juillet à Ain-Guenfouda, dans le Maroc. Il a dû marcher vers sa déira avec peu de monde. On ignorait si venait au-devant de l'émir et ce qu'il allait faire. Il répand dans les lettres qui y sèment quelque inquiétude. C'est le résultat inévitable de son voisinage.

Le général Cavaignac est toujours prêt à réprimer tout désordre, et les troupes réunies à Oran marcheraient sans retard si la nécessité l'exigeait. Le colonel Roches est rentré le 20 à Oran avec les troupes qui avaient sous ses ordres dans le Sud. Trois colonnes d'observation sont établies à Saida et Sidi-Bel-Abbès.

La division d'Alger jouit de la plus grande tranquillité. Tous les renseignements présentés par les tribus du Sud comme se rapprochant du Tell pour récolter des grains. Dans le Titteri, il existe une grande pénurie de céréales, et sans les ressources que présente le port d'Alger, la subdivision de l'Algérie serait livrée au fléau de la famine. Aussi des caravanes nomades continuent-elles à se rendre à Alger pour se procurer les grains nécessaires.

Les Arabes comprennent aujourd'hui, mieux qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent, de quelle utilité et de quelle ressource est pour leur existence leur soumission au gouvernement français.

Les fractions des Beni-Menacer qui s'étaient agitées dans les derniers mois sont rentrées dans l'ordre. Les menaces seules ont suffi pour amener à leur chef s'étaient montrés indociles à payer d'assez fortes amendes. Ils ont avoué leur faute et demandé l'oubli du passé.

Un ancien taleb de la famille des Berkami, instigateur de ces troubles, a été arrêté dernièrement au milieu même de la tribu des Beni-Menacer. M. Gasté, médecin en chef de l'armée, est mort mercredi 22 du courant. Les obsèques de cet homme de bien ont eu lieu jeudi matin avec tous les honneurs dus à son rang. MM. les docteurs Guyon et Léonard, et M. Paris, médecin en chef de l'armée, ont prononcé sur sa tombe des paroles qui ont vivement impressionné les nombreux amis du défunt.

On écrit de Tlemcen, le 15 juillet, à l'*Akhbar* :

On ne vous apprendra rien de nouveau à vous apprendre. La subdivision continue à être assez tranquille, et de temps à autre même des fractions de tribus rentrent sur leur territoire qu'elles occupaient. La route d'Oran commence à être libre, et, il y a trois jours, il est arrivé une trentaine d'Arabes qui apportaient des marchandises à nos négociants.

Nous ne sommes cependant pas encore délivrés des maraudeurs qui sont encore assez agueus. Aussi, par mesure de prudence, est-il défendu de sortir des murs sans être en nombre et bien armé.

Un incendie s'est déclaré dans les oliviers de la ferme et a détruit 500 et quelques pieds d'arbres magnifiques. On ignore encore d'où vient ce sinistre, mais on est porté à ne pas l'attribuer à la malveillance. Les moissons seront bientôt terminées; elles seront, comme partout, moins abondantes que les années précédentes. Le peu de pluie tombée cet hiver est la seule cause.

Nous avons ici une chaleur insoutenable depuis dix ou douze jours. Aujourd'hui, à deux heures, le thermomètre s'est élevé à 52 degrés. Nous sommes ainsi 2 degrés de plus qu'au Sénégal.

Il y a quelques jours on avait annoncé l'arrivée d'Abd-el-Kader dans nos parages. Les troupes étaient prêtes à sortir, mais ce n'était qu'une fausse rumeur, et rien n'est venu troubler la tranquillité dont nous jouissons.

Le général est à Tlemcen. On dit qu'il sortira dans quelques jours. Le léger nous arrivera par le prochain convoi. Il vient, assure-t-on, remporter ici le 5e de ligne.

Chronique.

Depuis quelques jours, et au moment où l'on s'y attendait le moins, un service d'omnibus a été organisé pour faire le trajet de la place Kléber, aux Brotteaux, à la place Louis XVIII, à Perrache. Une voiture part régulièrement tous les quarts d'heure de ces deux points, passe par la rue Bourbon, les quais de la Saône, les trottoirs et le pont Morand. Le passage de ce pont est gratuit pour les voitures, les voyageurs seuls payent. Le prix de la course est de 1 centime, y compris le passage du pont. La concession de ce service a été faite à M. Richard, propriétaire des omnibus de Lyon pour neuf ans.

On lit dans le *Mercure Séguisien* :

On nous communique la note suivante :

Le conseil d'administration de la compagnie des mines de la Loire a pris la résolution suivante en date du 22 juillet 1846 :

Considérant qu'il n'a jusqu'à présent été organisé dans le bassin de la Loire, soit en matériel, soit en personnel, aucun service régulier et complet pour opérer, en cas d'accident dans les mines, le sauvetage des ouvriers;

Considérant la promptitude d'un personnel intelligent et exercé et d'un matériel perfectionné permettrait, dans un grand nombre des cas, d'arracher à la mort les ouvriers compromis dans les travaux où ils ne périssent le plus souvent que par le retard des secours arrivant tardivement ou d'une manière incomplète;

Que si l'état de morcellement dans lequel se trouvait le bassin de la Loire, et, par suite, l'exiguïté des ressources de chacune des sociétés d'exploitations isolées, n'ont pas permis de créer un service, il appartient à la compagnie des mines de la Loire de prendre l'initiative d'une aussi utile institution, afin de prévenir, autant que possible, le retour d'accidents déplorables;

Arrête :

Art. 1er. Il sera organisé immédiatement, dans chacun des bassins de Saint Etienne et de Rive-de-Gier, un service de sauvetage comprenant :

Le matériel et les appareils en cas d'accident dans les mines, notamment une boîte de secours (système Paulin), des tuyaux en toile à voile, en cuivre et en ferblanc, des ventilateurs de dimensions diverses, des lampes de sûreté, des appareils pour le transport des blessés, etc.;

Une compagnie composée d'hommes choisis parmi les mineurs les plus intelligents, les plus dévoués, les plus capables d'exécuter avec succès les diverses opérations à pratiquer dans les cas d'accident.

Le conseil établira ultérieurement le règlement et les conditions de service pour les mineurs appelés à faire partie de cette compagnie.

On lit dans le *Journal de Montbrison* :

Nous avons parlé de l'acte de sauvage vengeance exercé par la femme Ribon contre une de ses voisines, vengeance dont elle souffrait ainsi une autre femme étrangère aux débats de la justice.

La dernière avait été traduite devant le tribunal de police de Montbrison. Voici le texte du jugement qui a été prononcé :

« Attendu que de l'instruction et du débat à l'audience est résultée la preuve que, le 6 du courant, la prévenue a volontairement fait des blessures aux femmes Rivière et Serveau, en jetant sur elles une substance corrosive qui a brûlé leurs corps et leurs vêtements; que, toutefois, il n'est résulté de ces blessures ni maladie, ni incapacité de travail personnel de plus de vingt jours ;

» Le tribunal déclare Benoîte Régné, femme Ribon, coupable du délit qui lui est imputé, et la condamne à cent francs d'amende et aux dépens. »

On écrit de Thoissey à la *Mouche* :

« Il règne ici, soit par l'excès des chaleurs, soit par l'abus des fruits, soit par l'usage trop fréquent de la viande de veau, des diarrhées innombrables. Plusieurs cholérines aussi se sont manifestées et guéries pour ainsi dire d'elles-mêmes en trois jours. Les fièvres typhoïdes (gastrique bilieuse) ne sont pas rares. Leur durée est longue, et leur pronostic assez grave.

» Nous ne saurions trop détourner nos concitoyens de la funeste habitude qu'ils ont d'abuser, dans cette saison, de ce qu'ils appellent les rafraichissants, fruits, légumes verts, piquette, salade, lait froid, etc. Nous recommandons, au contraire, à tous ceux, — hélas ! ils sont trop peu nombreux, — qui sont à l'abri de la misère de se tenir à une alimentation saine et tonique, telle que bœuf, mouton, œufs frais, etc., le tout arrosé d'un peu de vin pur, voire de quelques gouttes de café. Par ce moyen ils pourront lutter plus facilement contre les influences débilitantes et les émanations sceptiques qui nous environnent de toute part. »

Vendredi 24 juillet, entre six et sept heures du soir, un jeune ouvrier mineur nommé Colombet (François-Joseph), de Poncin, travaillant à la nouvelle route de Cerdon (Ain), a été écrasé par la chute d'un bloc de gocher. Ce malheureux, prévenu plusieurs fois par ses camarades qu'au moindre coup qu'il donnerait il pourrait faire tomber ce bloc sous lequel il travaillait, n'a tenu aucun compte de cet avis, et cette masse de pierre, du poids de quinze à vingt quintaux, s'est écroulée sur lui. Il n'a donné aucun signe de vie à la suite de ce funeste événement. Son corps a été transporté à Cerdon, où son inhumation a eu lieu. Il était inscrit en réserve, et appartenait à la classe de 1843.

Un bien déplorable accident est arrivé, le 23 de ce mois, dans un des établissements d'instruction des dames Saint-Charles, rue Simon-Boyer, à Montbrison. Une jeune élève de l'établissement, la demoiselle Rossignol, s'étant approchée, malgré les défenses de ses institutrices, d'une galerie condamnée, se serait appuyée sur des boiseries qui ont manqué sous elle, et, par suite de la rupture de ces boiseries, elle est tombée de la hauteur d'un second étage sur le pavé d'une cour.

Relevée immédiatement, la demoiselle Rossignol a reçu tous les soins que réclamait son état ; elle n'aurait, nous assure-t-on, rien de fracturé, mais elle n'a encore pu recouvrer la parole.

Tribunaux.

On écrit d'Anvers, le 25 juillet :

« Le tribunal correctionnel d'Anvers a continué dans sa séance de ce jour l'affaire du nommé Joseph-Jean Brabander, âgé de 23 ans, né à Ostende, demeurant à Anvers, capitaine du navire belge *Rembrandt*, prévenu : 1° d'avoir, dans le courant de cette année, durant le voyage d'Anvers à la Havane, maltraité à plusieurs reprises, et de la manière la plus barbare, le second de son navire, le nommé Voss, âgé de 32 ans, et les nommés Georgensen, cuisinier, et Doyen, matelot ; 2° d'homicide involontaire, pour n'avoir porté aucun secours ou ordonné aucun moyen pour sauver le malheureux Voss, lorsque celui-ci était tombé à la mer, où il a trouvé la mort.

» Les faits qui ont été mis au jour par les dépositions des témoins sont tellement barbares et portent un cachet d'une si odieuse brutalité, qu'on serait tenté de les attribuer à un esprit en délire, à un fou furieux, si d'autres circonstances ne venaient prouver que le prévenu jouit de toute sa raison.

» Un matelot est venu déposer qu'un jour Brabander avait fait déshabiller Voss, et qu'après avoir enduit de goudron plusieurs parties de son corps, il l'avait couvert de plumes, que dans cet état il l'avait forcé de se mettre au gouvernail pour diriger le navire. Ensuite il lui fit parcourir dix fois le pont, en l'accablant de coups, et en plaçant tous les matelots de distance en distance avec ordre de le frapper avec un bout de corde. Ces indignes traitements se sont renouvelés à plusieurs reprises.

» Le capitaine ne se bornait pas au commandement de ces cruautés, il était aussi homme d'exécution. Il frappait à coups redoublés afin d'encourager les exécuteurs. Ainsi, quand, roué de coups, et son corps nu et goudronné, Voss fut lié aux pieds et aux mains, et placé sur le dos, il regardait un témoin, des ordures humaines de la part du capitaine.

» Il y avait un chien à bord ; on l'agaçait jusqu'à ce qu'il eût mordu la victime.

» La plume se refuse à tracer toutes les tortures éprouvées par le malheureux Voss, jusqu'au jour où, fatigué d'une pareille existence, il s'est jeté à la mer ; d'autres pensent qu'il y a été jeté. Dans tous les cas, le capitaine Brabander et un matelot nommé Van den Berg, qui semble avoir été son complice, mais qui s'est soustrait par la fuite aux recherches de la justice, se trouvaient sur le pont au moment où Voss se débattait dans l'eau. Ces hommes ont eu le cruel courage de le voir mourir sans faire le moindre effort pour le sauver.

» Ce qui est certain, c'est que le capitaine s'empressa de régaler les hommes de l'équipage, dès qu'il fut convaincu que sa victime ne pouvait plus se relever.

» Sur l'interpellation de M. le président pourquoi les matelots de l'équipage n'avaient pas empêché le capitaine d'exercer ces mauvais traitements, ces hommes répondent qu'ils se méfiaient les uns des autres, appartenant presque tous à des nations différentes, et que d'ailleurs tous tremblaient devant leur capitaine, dont la violence ne connaissait point de bornes.

» Un jour, le cuisinier lui ayant fait une observation sur sa conduite ignoble envers Voss, l'accusé, sans répondre un seul mot, prit une poignée de poudre, et la mettant dans une boîte à briquet à l'insu du cuisinier, il pria celui-ci de lui donner du feu pour allumer un cigare. Le cuisinier s'empressa de battre le briquet : à la première étincelle, la poudre s'enflamma, et le malheureux eut la figure horriblement brûlée.

» Le prévenu a été défendu par M^e Delvaux.

» Le ministère public a soutenu l'accusation, en s'élevant avec force contre la conduite indigne du prévenu Brabander. Il a requis contre lui le maximum de la peine prévue par l'article 311 du code pénal.

» Le tribunal a condamné le capitaine Brabander fils à cinq années de prison, cinq années de surveillance et 500 fr. d'amende. »

Nouvelles diverses.

Le nombre des voleurs qui travaillent dans la capitale, dit l'*Oeil du Diable*, selon M. Gisquet, s'élève à 10,000; sur ce nombre, 6,000 prendraient votre bourse sur un meuble, sur une banquette ou dans une loge de théâtre; 3,000 la prendraient dans votre poche; 2,000 crochetteraient votre porte; 1,000 à 1,200 s'introduiraient chez vous la nuit, à l'escalade et avec effraction; 600 seraient dans le cas de vous assassiner pour effectuer le vol.

Nous mettons ce gracieux petit document sous les yeux de nos lecteurs et de nos lectrices, afin de les engager vivement, et dans leur intérêt, à ne jamais porter de bourse sur eux, et surtout à ne jamais avoir de l'argent dans leur domicile plus ou moins respectif. Sans argent, ils pourront parfaitement, et sans espèce de calembour, mourir de faim, mais, en revanche, ils auront eu la satisfaction

de vivre tranquilles, sans crainte et à l'abri des voleurs. Décidément la lecture des *Mémoires de M. Gisquet* est aussi instructive et divertissante que celle de la *Gazette des Tribunaux*.

Voici, d'après la *Gazette universelle de Prusse*, un état particulier des finances de l'empire russe :

« Le conseil des établissements des crédits de l'empire a tenu sa séance annuelle le 9 juillet. Le ministre des finances a fait un rapport duquel il résulte ce qui suit : En 1846, la dette publique s'est élevée à 315,712,500 roubles d'argent. La caisse d'amortissement avait reçu, en 1845, 26,161,900. L'amortissement a été de 22,812,300. Reste en caisse, pour l'année 1846, 3,349,600 roubles. Etat du fonds d'amortissement : pour les rentes de 6 0/0 des 1^{er} et 2^e emprunts de 5 0/0, 37,561,500 ; 3^e et 4^e emprunts 5 0/0, 138,800 ; 4^e emprunt 4 0/0, 227,600. Le capital de réserve est de 6,170,200 roubles. »

On écrit de Laon, le 25 juillet :

« Le fameux Thuillier, condamné à mort pour assassinat, et qui attend en ce moment le rejet ou l'admission de son pourvoi en grâce, vient d'essayer de s'évader. Sa tentative, heureusement, n'a pas été suivie de succès. Qui peut dire les nouveaux crimes qu'il aurait pu commettre ? Mercredi, un ecclésiastique qui le visite parfois vint le voir vers six heures du soir. Ils causèrent, et, pendant l'entretien, le prêtre plaignait Thuillier, tout en cherchant à lui donner du courage. La conversation donna occasion au prêtre de parler des fers énormes qui l'attachaient solidement par la jambe, et, pour juger de leur poids, il voulut les soulever.

» Quel ne fut pas l'étonnement de l'ecclésiastique et du geôlier, quand Thuillier se souleva, se pencha sur sa paille, y chercha quelque chose un moment, et leur présenta un morceau de la forte barre de fer dont l'autre extrémité était encore adhérente à la muraille, barre de fer qui sert à lui ôter la liberté de s'éloigner de son lit de paille ! La partie du ferment qu'il leur montrait forcément, puisque la curiosité du prêtre allait mettre au jour sa tentative d'évasion, était sciée à moitié et à moitié brisée par un violent effort. Ce ferment, qui, dans les mains d'un homme déterminé, pouvait devenir une arme terrible, avait une longueur d'environ 30 à 35 centimètres et un diamètre de 4 à 5. L'une des extrémités, armée d'une forte tête, devait donner à cet assommoir un poids très considérable.

» Il paraît assez probable qu'un autre prisonnier de la même maison avait fait passer à Thuillier une très petite scie dans sa ration de soupe. Pourvu de cet instrument, que du reste on n'a pas retrouvé, quelques actes qu'aurait été les recherches, Thuillier scia donc le barreau qui lui interdisait les mouvements. Par humanité, on avait ouvert la porte de son cachot pour lui procurer un peu plus d'air. Thuillier put donc sortir en toute liberté, ouvrir une cellule voisine qui était libre et y commencer dans le mur un trou à l'aide duquel il serait arrivé dans les cours extérieures.

» Là, il aurait attendu le gardien qui fait sa ronde la nuit, et l'aurait assommé avec sa masse de fer, dans l'espérance de le trouver muni des clefs de la maison. Un hasard providentiel a déjoué tous ces projets, dont la réussite eût de nouveau plongé nos pays dans l'épouvante.

» On assure que Thuillier ne veut pas dire ce qu'il a fait de l'instrument à l'aide duquel il a scié ses fers. On a dû, pour s'assurer de lui, lui mettre des menottes. Du reste, très probablement, la décision de son sort ne se fera plus long-temps attendre. »

On écrit de Lorient, le 18 juillet :

« Un crime horrible et sans exemple dans le pays est venu affliger la commune de Pluvigner. Un nommé Guignol le Priol, chef d'atelier aux forges de Lanvaux, homme redouté à cause de la violence de son caractère, a donné la mort à son fils âgé de sept ans.

» Ce misérable, à qui la nature avait accordé une force physique extraordinaire, en abusant non seulement contre les ouvriers de son atelier, mais encore contre sa femme, qu'il frappait à outrance et sans même se donner la peine de colorer ses violences par un prétexte quelconque. Le fils unique de cette malheureuse femme, âgé, comme nous l'avons dit, de sept années, témoin de l'horrible existence de sa mère, la consolait de son mieux, et souvent même avait courageusement détourné sur lui la colère du mari, prête à éclater sur la tête de la femme. Des contusions et même des blessures graves avaient été pour cet enfant le prix de son dévouement à sa mère.

» Jeudi dernier, Le Priol étant rentré chez lui encore plus animé que de coutume, donna des coups à sa femme, qui se réfugia dans sa chambre, où son mari la poursuivit et dont il voulut l'arracher. Le jeune Le Priol, entendant les cris de détresse de sa mère, se mit à sanglotter et à appeler au secours. Son père, rendu plus furieux par cette intervention, abandonna la mère pour saisir le fils, qu'il enleva à trois reprises au-dessus de sa tête, et le précipita sur le sol, où, après l'avoir fortement piétiné, il l'enleva encore en le tenant par les pieds jusqu'à ce que la suffocation lui ait paru complète.

» Lorsque les voisins, attirés par les cris de la mère, retirèrent la victime des mains de son bourreau, le meurtre était consommé. Le Priol a été conduit dans la prison de Lorient. »

Une tentative de meurtre, commise par une femme sur la personne de sa fille âgée de vingt-quatre ans, a causé hier une douloureuse sensation dans le quartier de la Montagne-Sainte-Geneviève.

Une femme P..., âgée de quarante huit ans, vivait en assez mauvaise intelligence avec sa fille Thérèse, dont elle paraissait jalouse, bien que la conduite de celle-ci fût irréprochable. Hier, dans la matinée, la mère et la fille avaient eu quelque discussion ; mais les voisins, accoutumés qu'ils étaient à de semblables scènes, n'y avaient pas fait grande attention, lorsque, vers les deux heures de l'après-midi, ils entendirent les cris : « Au meurtre ! à l'assassin ! » proférés à la fois par deux voix de femmes et sortant d'un logement situé au troisième, qu'occupaient la fille Thérèse et sa mère.

On s'empressa de courir au secours et d'enfoncer la porte qui se trouvait fermée en dedans. Alors on vit Thérèse, à demi renversée sur le lit, échevelée, le visage pâle, dénotant une profonde terreur, et les vêtements couverts de sang, tandis que sa mère, brandissant encore un couteau dont elle venait de la frapper dans le dos, paraissait en proie à une exaltation extraordinaire et poussait les cris « Au meurtre ! à l'assassin ! » comme si elle venait d'être frappée elle-même, bien qu'elle ne portât la trace d'aucune blessure.

Un médecin, le docteur Bontemps, ayant été appelé tandis que l'on essayait de calmer et de contenir la femme P..., les premiers secours furent donnés à Thérèse, dont l'état parut assez grave pour que le docteur et le commissaire de police du quartier, M. Vauthy, crussent devoir la faire transporter à l'Hôtel-Dieu.

La femme P... a été mise en état d'arrestation et conduite au dépôt de la préfecture.

Cette femme, dont l'état d'excitation furieuse ne peut s'expliquer que par un accès de monomanie et de délire, s'était calmée à la vue du magistrat. Elle n'a répondu que par des phrases incohérentes à ses questions. Bientôt, paraissant avoir perdu la conscience de l'action qu'elle venait de commettre, elle s'est mise à chanter; puis, lorsqu'on lui eut fait prendre place dans une voiture citadine pour aller du bureau du commissariat à l'hôtel de la préfecture de police, elle s'est endormie d'un profond sommeil.

Elle a été mise à la disposition de la justice. (*Gazette des Tribunaux*.)

Nos renseignements sur l'incendie de l'Hippodrome, à Paris, n'étaient pas tout-à-fait exacts. Les gradins du cirque ont été brûlés en partie ; un cheval a péri ; quelques personnes ont reçu des contusions. Deux circonstances déplorables ont contribué à l'extension du feu : d'abord, l'eau manquait, ainsi que nous l'avons dit ; puis, lorsque les sapeurs-pompiers de Paris et de Chaillot sont arrivés à la barrière de l'Etoile avec leur matériel de sauvetage, ils n'ont pu passer : on leur a fermé la grille. Pour passer, il a fallu aller chercher une permission à la préfecture de police. Pendant ce temps, l'Hippodrome brûlait et les pompiers attendaient, les bras croisés.

On lit dans l'*Epoque* :

« On prétend qu'un des écuyers avait imprudemment jeté un cigare allumé dans un trou au fumier, du côté des écuries, ce qui aurait été la première cause de l'incendie. Cependant il n'y a rien de certain à cet égard, et la justice informe en ce moment. Le bruit s'était même répandu parmi la foule que l'incendie pouvait être dû à la malveillance, et l'on a

parlé de corps inflammables qui auraient été jetés dans le grenier à fourrage. »

Le Constitutionnel dit, de son côté : « On se perd en conjectures sur l'origine du désastre. Le feu a pris dans un magasin de foin et de paille, où l'on n'entre jamais avec de la lumière. Il est vrai que, par une inconcevable imprudence, on avait permis au public de fumer pendant le dernier festival ; mais si l'incendie avait été occasionné par un morceau d'amadou ou par un bout de cigare, il n'aurait pas attendu deux jours pour éclater. En supposant que l'accident soit le résultat d'un crime, — idée que nous voulons repousser jusqu'à preuve contraire, — rien n'eût été plus facile que de s'approcher de l'enceinte extérieure, et de jeter sous les ais disjointes du hangar un corps enflammé. »

La perte est évaluée par les uns à 400,000 f., par d'autres à 80,000 f., par d'autres enfin à 50,000 f. seulement.

Les travaux vont être immédiatement entrepris pour rétablir l'Hippodrome dans son ancien état.

— Deux des trois militaires victimes de l'accident arrivé le 8 juillet sur le chemin de fer du Nord, à Fampoux, sont sortis de l'hôpital, dit le Progrès d'Arras ; le troisième, qui a eu la jambe fracturée, est en voie de guérison. Jusqu'ici l'enquête n'a pas augmenté le nombre des victimes de la catastrophe du 8 ; ce nombre est toujours de quatorze.

— Dans les environs de Mételin, un vaisseau turc a été attaqué par des pirates qui ont assassiné les gens de l'équipage et pillé la cargaison.

— Le Journal du Havre extrait ce qui suit du rapport du capitaine Devareux, commandant le navire le Rouennais, parti de Saint-Juan de Porto-Ricco le 25 juin, et entré le 25 juillet au Havre :

« Huit jours avant mon départ, une goélette de guerre espagnole en station à Saint-Juan, qui faisait voile pour Saint-Thomas, a été le théâtre d'une révolte. Les soldats de marine qui se trouvaient à bord, sachant que le navire portait de l'argent (environ 15,000 piastres), se rendirent maîtres du navire en tuant le factionnaire et bouchant les écoutilles ; puis ils portèrent au second, qui était de quart, quatre coups de sabre sur la tête.

« Un coup de pistolet part, le commandant monte aussitôt sur le pont et est assailli ; mais avec l'aide du contre-maître, qui s'était dégagé, il put regagner sa chambre, et ensuite, remontant en armes sur le pont avec son domestique, il parvint, après avoir combattu pied à pied les révoltés et en avoir blessé plusieurs, à délivrer son équipage et à triompher des mutins, non sans de graves blessures. Ayant mis aux fers les plus turbulents, il se dirigea de suite sur Porto-Ricco. Le lendemain de mon arrivée, les quatre fauteurs de la révolte ont été fusillés ; les autres avaient été transportés à l'hôpital. La vie du second était encore en danger lors de mon départ. »

— Deux centaines sont morts la semaine dernière à Toulouse.

— Une lettre de Chamounix donne des détails intéressants sur une des plus belles ascensions qui aient jamais été faites sur le Mont-Blanc, et c'est pour la huitième fois à un Français qu'il faut en attribuer l'honneur. Le 15 juillet, à huit heures et demie du matin, M. le comte de Bouillé, de Nantes, partit avec sept guides, par un temps favorable. L'arrivée aux Grands-Mulets se fit assez heureusement ; mais, après une halte qui avait duré jusqu'à une heure du matin, les guides trouvèrent la voie fermée par une avalanche qui occupait tout le passage. On fut au moment de reculer. Cependant, après une heure de recherches, on parvint, à l'aide de falots, à découvrir un petit sentier dans la glace. M. de Bouillé fit quatre chutes pendant cette périlleuse traversée. Étant arrivé à quatre heures aux Grands-Plateaux, les guides se consultèrent sur la question de savoir lequel vaudrait mieux de prendre l'ancien chemin, où périrent, il y a quelques années, trois guides qui accompagnaient le docteur Hamel, ou le nouveau, qui est plus long que le premier d'environ deux heures. On se décida pour ce dernier, et bien en prit aux voyageurs, car en revenant on s'aperçut qu'une avalanche avait couvert subitement l'ancien chemin. Malgré un brusque changement de temps et un orage dont la violence s'était concentrée sur les montagnes, M. de Bouillé et ses guides atteignirent rapidement le sommet du Mont-Blanc. Il était alors huit heures quarante minutes du matin. Le 14, à six heures du soir, c'est-à-dire après un absence de trente-quatre heures, M. de Bouillé et ses guides rentraient à Chamounix.

Nouvelles Etrangères.

PORTUGAL.

Nous avons annoncé la modification de ministère qui vient d'avoir lieu dans ce pays. On s'attendait depuis plusieurs jours à ce changement, accompli à Lisbonne à la date du 20 juillet. Voici, d'après le Times, les noms des ministres actuels du Portugal :

Le duc de Palmella, président du conseil et ministre de l'intérieur ;
Le vicomte Sa da Bandeira, ministre de la guerre ;
Le comte de Lavrado, ministre des affaires étrangères ;
M. Aguilár, ministre de la justice ;
M. Julio Gomès, ministre des finances ;
M. Mousinho, ministre de la marine.

Pour donner une idée des circonstances dans lesquelles a été composé le ministère dont on vient de lire les noms, nous offrons un extrait d'un journal espagnol. Nous sommes loin de garantir l'exactitude des détails du genre de ceux que nous allons reproduire.

On ne doit voir dans l'extrait suivant qu'un spécimen de ce dont les misères trop réelles du Portugal permettent la supposition ou l'invention.

On écrit de Lisbonne au journal *el Espanol* : « Des conférences très fréquentes ont lieu entre le ministre anglais à Lisbonne et le duc de Palmella. Il a été fait de grandes promesses de part et d'autre. Si celles qu'a formées lord Howard venaient à s'accomplir, nous verrions bientôt de grands bouleversements. Iriarte est en ce moment le chef et l'idole des révolutionnaires portugais.

« La reine est dans une position très critique. Si elle veut résister à quelque mesure proposée par le cabinet, les ministres ont cette réponse toujours prête : « Nous donnons notre démission, veuillez l'accepter ; mais réfléchissez bien au danger auquel vous vous exposez. »

La liste civile subira de fortes réductions. La reine ne recevra plus que 160 contos de reis (plus de 200,000 piastres par an). Les princes recevront un conto de 200,000 reis (environ 30,000 réaux). On dit que le roi a montré une grande générosité, déclarant qu'il ne voulait rien. Le duc de Palmella, lui laissant à peine le temps d'achever, se serait écrié : « J'accepte la déclaration de Sa Majesté. » Il est question d'une modification ministérielle dans le sens septembriste. Plus de 80 candidats se présentent pour les portefeuilles. Voici la composition la plus probable du cabinet (Suit ici une liste de noms dont quelques uns seulement se retrouvent dans la composition du nouveau cabinet portugais.)

Le Morning-Chronicle du 17 juillet donne, à la date de Lisbonne, 20, une lettre de laquelle il résulterait que le nouveau ministère du Portugal a été formé en partie sous l'influence immédiate du roi et de son confident M. Diaz, pour empêcher la consolidation du cabinet précédent. Deux des ministres nouveaux représenteraient entièrement les opinions et les tendances du roi. Mais il y a quelque chose de grave dans la lettre du correspondant du Morning-Chronicle. En annonçant la fin du mouvement migueliste ou cabraliste déguisé, on s'efforce de rattacher à l'entourage immédiat du roi l'origine de quelques uns des troubles qui ont naguère inquiété les provinces du Portugal. Une pareille insinuation rend suspectes les assertions du correspondant du Morning-Chronicle.

On lisait, il y a deux jours, dans une feuille anglaise, le Globe, que l'escadre commandée par M. Parker allait partir de Cork avec une vingtaine de navires, pour une croisière d'un mois ou six semaines en vue de Lisbonne. Est-ce que l'Angleterre penserait que

le Portugal est tenté d'échapper à son étroite influence ?

SUISSE.

BERNE. — La constituante a décrété l'établissement d'une caisse hypothécaire destinée à procurer à tous les propriétaires l'argent nécessaire pour payer leurs dettes. Elle est fondée pour tout le canton ; mais, d'après les dispositions arrêtées en faveur de l'Oberland, elle devra avancer avant tout 5 millions aux propriétaires de cette partie du pays.

On calcule que les capitaux de la banque seront d'environ 16 millions ; elle pourra déjouer tous les projets des banquiers et des hommes d'argent, et les empêcher de pressurer les débiteurs.

— On lit dans l'Helvétie : « Une pétition en faveur des couvents argoviens a été présentée dans la séance de la diète du 20 de ce mois, comme venant du Jura. C'est de Zurich que nous apprenons pour la première fois cette étrange nouvelle. Nous sommes allés aux informations, et nous avons appris qu'il s'agit tout simplement d'une pétition qu'on a fait signer bon gré mal gré dans la sous-préfecture de Laufen. Quant au Jura, il ignorait cette manifestation provoquée par le curé de l'endroit et qui ne concerne que les quelques signataires de la pétition. »

— Il a été question, dit le Beobachter de Berne, dans une des dernières séances du conseil exécutif, d'une pétition demandant la réintégration de M. le professeur Schnell dans sa chaire à l'université de Berne et le rappel de l'arrêté en vertu duquel il a dû quitter le canton. Il a été décidé de laisser cette affaire au nouveau grand-conseil.

LUCERNE. — L'état s'est porté créancier privilégié pour la somme de 20,000 fr. de Suisse sur les biens du docteur Steiger. La maison du docteur sera mise aux enchères publiques le 15 août prochain. On présume que personne ne se présentera pour l'acheter. C'est un fort beau bâtiment construit depuis peu d'années par son propriétaire.

ARGOVIE. — Les travaux du chemin de fer avancent rapidement. On est occupé à bâtir l'immense débarcadère de Baden et à creuser le tunnel qui doit passer sous les ruines de Stein, l'ancien château de Baden. Ainsi l'ancienne ville romaine verra bientôt son emplacement traversé par cette merveille du génie moderne.

FRIBOURG. — Le journal *Verfassungsfreund* annonce que la députée chargée de porter à Zurich le mémoire que le district de Morat adresse à la diète contre l'alliance particulière des sept cantons catholiques a passé le 22 juillet par Berne ; elle est composée de M. Chatoney, membre du grand-conseil, et de M. Gaillet, ancien membre du même corps.

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 31 juillet.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCHAINE.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	867 50	»	868 75	»
prime d. 10.	»	»	»	»	876 25	»
Paris à Orléans.	»	»	1270	1271 25	1270	1271 25
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Paris à Rouen.	»	»	973 75	»	973 75	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon.	»	»	»	»	612 50	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	»	»	698 75	701 25	698 75	701 25
prime d. 10.	»	»	»	»	707 50	710
Paris à Lyon.	506 25	»	502 50	»	501 25	502 50
prime d. 10.	»	»	»	»	»	507 50

Le gérant responsable, B. MURAT.

Etude de M^e Phélip, avoué à Lyon, place du Change, 4.

VENTE PAR LICITATION,

A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,

Le samedi 29 août 1846,

EN QUATRE LOTS AVEC ENCHÈRE GÉNÉRALE,

de l'HÔTEL dit

DE LA MANÉCANTERIE,

Composé de quatre grands corps de bâtiments, situé à Lyon, quartier Saint-Jean, rue de l'Archevêché.

Indivis entre les dames Chappet, Ricard, Duchand, les sieurs Lortet et Franchon, et les mineurs Bottex.

Sur les mises à prix, pour le premier lot, de 110,000 f.
Pour le deuxième lot, de 100,000
Pour le troisième lot, de 100,000
Pour le quatrième lot, de 60,000

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Phélip, avoué poursuivant, demeurant à Lyon, place du Change, 4 ; ou à M^e Givord, avoué collicitant, demeurant à Lyon, rue Porte-Froc. PHÉLIP. (2143)

Même étude.

VENTE PAR LICITATION,

à laquelle les étrangers seront admis,

le samedi 22 août 1846, à midi précis,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,

EN TROIS LOTS, AVEC ENCHÈRE GÉNÉRALE,

1^o DE DEUX GRANDS BATIMENTS ET UNE COUR, ayant en superficie 819 mètres ;

2^o D'UN EMPLACEMENT DE TERRAIN A BATIR, d'une superficie de 1,736 mètres 80 centimètres ;

3^o ET D'UN EMPLACEMENT DE TERRAIN A BATIR, d'une superficie de 1,365 mètres.

Le tout est situé à Lyon, quartier Perrache, cours Bayard, rue Delandine, rue Casimir Périer, et rue des Echevins, indivis entre M. Combalot, Duguey et Goyard.

Mises à prix.

Pour le 1^{er} lot, de 100,000 f.
— 2^e lot, de 60,000
— 3^e lot, de 40,000

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Phélip, avoué poursuivant, ou à M^e Deblesson, avoué collicitant, demeurant à Lyon, place de la Baleine, 6. PHÉLIP. (2144)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement *gratis*, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal. (EXTRAIT DE SALSEPAREILLE ET POUDRE DIURÉTIQUE.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts : à Paris, rue du Grand-Chantier, 7 ; à Toulon, rue Bonnefoi, 2 ; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec ; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (4246)

A. FICHET,

SERRURIER-MÉCANICIEN

De LL. AA. RR. Mgr le duc et M^{me} la duchesse d'Orléans, du duc de Nemours et du prince de Joinville, membre de la Société d'Encouragement et de l'Académie de l'Industrie.

BREVETÉ D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

Médailles de bronze en 1834 et 1837 ; argent 1838 et 1840 ; platine 1841 ; or 1842.

A Paris, rue Richelieu, 77.

A Lyon, place du Concert.

Ateliers, rue Neuve-des-Mathurins, 54, et rue Sainte-Anne, 63.

Fabrique à Etrépy (Seine-et-Marne).

FABRIQUE DE COFFRES-FORTS,

NOUVELLES SERRURES DE SURETÉ.

BREVET D'INVENTION DE QUINZE ANS

(Sans garantie du gouvernement.)

Pour un moyen de sûreté portatif, qui donne la

sûreté des voyageurs dans les hôtels.

PRIX : 6 F.

Le sieur Fichet vient de perfectionner les caisses coffres-forts en construisant l'extérieur du fond avec les côtés d'un seul morceau de forte tôle, ce qui offre beaucoup plus de sécurité, puisque cela diminue le nombre des joints qui sont toujours funestes.

Il fabrique aussi des serrures de sûreté ; si un malfaiteur est tenté d'en faire l'ouverture, il les ferme d'avantage ; le propriétaire de la serrure, par sa clef, peut ouvrir comme primitivement.

Elles sont du prix de 25 fr. prises à la main, ou 30 fr. toutes posées, y compris la gâche, l'entrée, les vis, et le temps de l'ouvrier (garanties pour dix ans).

AVIS IMPORTANT.

Le sieur Fichet prie qu'on ne confonde pas son travail des serrures et coffres-forts avec celui du même genre en apparence que l'on rencontre chez certains marchands de meubles, quincailliers et serruriers, particulièrement avec les serrures que l'on nomme verroux de sûreté, vendus par eux, représentant à leurs clefs six et huit garnitures,

quand, au résumé, il n'y en a que quatre dans l'intérieur, et il n'y a point de délateur, pièce principale de ce système. C'est tromper le public.

Je suis le premier qui ait fabriqué la serrure à garnitures mobiles (brevet de 1829).

Elle est généralement reconnue comme étant la meilleure, et, certes, je ne souffrirai pas qu'on la fausse dans le principe où je l'ai instituée.

En outre, je ne comprendrai jamais que ce soit l'homme de la profession, qui doit s'opposer aux voleurs, qui trompe le premier.

Cette infraction à mes principes est exacte ; je la contesterai partout où je la rencontrerai, en avertissant le public, qui est à ce sujet la classe inoffensive.

A. FICHET. (6258)

PROCÉDÉS RUOLZ.

DÉSIR ET ARQUICHE,

SEULS CONCESSIONNAIRES.

Fabrique et Magasin, rue Tramassac, 22. — Magasin, place des Terreaux, 19.

Couverts de tous genres argentés et en vermeil, imitant parfaitement l'or et l'argent ; candélabres, lustres, réchauds, cafetières, théières, chocolatières, porte bouteilles, plats ronds et ovales à filets et contours, plateaux unis et damasquinés, etc., etc., et en général tout ce qui concerne le service des maîtres d'hôtel, des cafetiers et des restaurateurs.

On remet à neuf les bronzes et les vieux plaqués.

On expédie pour la France et l'étranger.

Bronzes et vases sacrés d'église en modèles très variés.

(6300)

A VENDRE Bon Fonds d'Auberge. Il existe depuis onze ans ; il est très achalandé et situé sur une place de Lyon. Bail de six ans. Loyer de 340 fr. On donnera des facilités pour le paiement. — S'adresser à M^{me} Dumas, rue Bodin, n. 25.

(778)

AVIS MM. les actionnaires du Gaz de Saône-et-Loire sont prévenus que l'assemblée générale semestrielle aura lieu le mercredi 5 août, à midi, dans la salle de la Bourse, palais Saint-Pierre. (1442)

Etude de M^e Duchamp, notaire à Lyon, rue Saint-Dominique, n. 9.

A VENDRE Un fonds de café très bien achalandé, dans un des meilleurs quartiers de la ville. (3866)

EAU DE TONQUIN.

Remède infailible pour la destruction des punaises. — **POUDRE** pour détruire les cafards. Seul dépôt, rue des Bouquetiers, 1, au 2^e, à la fabrique de poupées. — On se charge de nettoyer les lits à domicile, et on garantit les épreuves. (814)

A VENDRE OU A LOUER.

Une maison de campagne richement décorée, avec clos, propice pour une famille considérable, un pensionnat ou une maison de santé.

S'adresser montée du Chemin-Neuf, n. 43, au premier. (815)

GUÉRISON

DES

MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES.

Dartres, gales, rougeurs, goulte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute dévotion ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop dépuratif végétal de

Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE

Rue Palais-Grillet, n. 23.

DÉPURATIF DU SANG.

LE SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE, préparé par QUET, pharmacien, est employé avec un succès constant pour la guérison des maladies secrètes, dartres, taches et éruptions de la peau, goulte, rhumatismes, et toutes les affections du sang. Ce médicament, d'un usage commode et d'un résultat certain, est préféré aux tisanes.

S'adresser, à Lyon, rue de l'Arbre-Sec, n. 51 ; à Thizy, M. BOUVIER ; à Roanne, M. MENCIER ; à Charolles, M. BERT ; à Chalon, M. RASCOL ; à Bourg, M. VILLARD ; à Vienne, M. MERMET ; à Valence, M. COLLET, tous pharmaciens. (4998)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS.